

République de Guinée

Travail- Justice- Solidarité



CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

N° 0079

Enregistré au Secrétariat Central du CNT sous le numéro 1444 du 29 novembre 2024

SESSION 2024

RAPPORT

Examen du volet dépenses de la Loi de Finances Initiale 2025

Par la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire

Présenté par le Rapporteur Général Honorable N’Gouamou Fabara KONE

Décembre 2024

**Honorable Président du Conseil National de la Transition,
Honorables Conseillers Nationaux,
Monsieur le Conseiller du Président de la République Chargé des relations avec les
Institutions Républicaines,
Messieurs les membres du CNRD,
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,
Madame la gouverneure de la ville de Conakry,
Mesdames et Messieurs, en vos qualités, rangs, grades, tout protocole observé ;**

Après l'adoption le 23 décembre 2024 du volet recettes du Projet de Loi de Finances Initiale (PLFI) 2025 conformément à l'article 58 de la Loi Organique Relative aux lois de Finances (LORF), le CNT a poursuivi les travaux d'examen sur le volet dépenses. Cette seconde partie des travaux s'est déroulée studieusement et intensément de façon ininterrompue du 17 au 26 décembre 2024.

Il faut rappeler que l'élaboration du PLFI 2025 a porté sur l'exécution au 30 septembre 2024 de la Loi de Finances Rectificative (LFR) 2024 et sur le contexte marqué par :

- la poursuite de la refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance publique prônées par Son Excellence, Monsieur le Président de la République ;
- le ralentissement des activités économiques au cours du premier semestre de l'année suite à l'incendie du dépôt central des hydrocarbures de Coronthie à Conakry et à la pénurie d'électricité causée par des perturbations au niveau des réseaux de distribution ;
- l'adoption de la Loi de Finances Rectificative le 21 août 2024 suite aux changements majeurs des hypothèses initiales et la prise en compte des nouvelles orientations ;
- la hausse en glissement annuel observée sur les composantes « alimentation et des boissons non alcoolisées (+7,9%) », « transports (+7,5%) » et « restaurants et hôtels (+2%) » ;
- la poursuite de la mise en œuvre des priorités du gouvernement et les difficultés de mobilisation des ressources de financement (intérieures et extérieures) ;
- la poursuite de la transition fiscale ;
- la forte demande d'accès aux infrastructures ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route du Gouvernement.

Ainsi, les dépenses de l'État ont été évaluées à 43 469,09 Mds en 2025 contre une prévision dans la Loi de Finances Rectificative 2024 de 38 649,59 Mds, soit une augmentation de 4 819,50 Mds (+12,47%). Rapportées au PIB, elles s'établissent à 16,41% et se décomposent comme suit :

Tableau 1 : Dépenses du budget de l'Etat (en Mds GNF)

Rubriques	LFR 2024	PLF 2025	Ecart (3=2-1)	Taux accr.(%)	Part
BUDGET GENERAL	37 273,73	42 254,94	4 981,21	13,36%	97,21%
Dépenses Courantes	23 683,43	27 227,90	3 544,47	14,97%	64,44%
Charges financières de la dette	1 506,14	2 155,98	649,84	43,15%	7,92%
<i>Intérêts dette intérieure</i>	815,48	1 181,41	365,93	44,87%	54,80%
<i>Intérêts dette extérieure</i>	690,66	974,57	283,91	41,11%	45,20%
Dépenses de personnel	9 440,31	10 710,81	1 270,50	13,46%	39,34%
Dépenses de biens et services	4 306,87	5 463,10	1 156,23	26,85%	20,06%
Dépenses de transfert	8 430,11	8 898,01	467,90	5,55%	32,68%
<i>dont EDG</i>	2 844,93	3 000,00	155,07	5,45%	33,72%
Dépenses d'investissement	13 590,28	15 027,03	1 436,75	10,57%	35,56%

<i>dont Projets et Programmes</i>	12 039,73	13 228,48	1 188,75	9,87%	88,03%
<i>Financement intérieur</i>	5 607,73	6 204,08	596,35	10,63%	46,90%
<i>Financement extérieur</i>	6 432,00	7 024,40	592,40	9,21%	53,10%
<i>dont hors projets</i>	1 550,55	1 798,55	248,00	15,99%	11,97%
BUDGETS D'AFFECTION SPECIALE (BAS)	1 375,86	1 214,15	-161,71	-11,75%	2,79%
FNDL	490,37	549,51	59,14	12,06%	45,26%
FIM	163,46	183,17	19,71	12,06%	15,09%
FODECCON	341,60	443,47	101,87	29,82%	36,53%
FCE	380,43	38,00	-342,43	-90,01%	3,13%
BUDGET DE L'ETAT	38 649,59	43 469,09	4 819,50	12,47%	100,00%
<i>PIB</i>	<i>238 037,70</i>	<i>264 941,00</i>	<i>26 903,30</i>	<i>11,30%</i>	

Source : MB/DGB

De l'analyse de ce tableau, il ressort ce qui suit :

A. Budget Général

Les dépenses du budget général sont évaluées à 42 254,94 Mds, contre une prévision de 37 273,73 Mds en LFR 2024, soit une augmentation de 4 981,21 Mds. Elles sont réparties en dépenses courantes pour 27 227,90 Mds, soit 64,44% des dépenses du budget général et en dépenses d'investissement pour 15 027,03 Mds (35,56%).

I. Dépenses courantes

Les dépenses courantes prévues à 27 227,90 Mds augmentent de 3 544,47 Mds par rapport à la LFR 2024, soit 14,97%. Cette hausse est portée par les charges financières de la dette pour 649,84 Mds, les dépenses de personnel pour 1 270,50 Mds, les dépenses de biens et services pour 1 156,23 Mds et les dépenses de transfert pour 467,90 Mds.

a) Charges financières de la dette

Elles se chiffrent à 2 155,98 Mds, soit une hausse de 649,84 Mds (+30,15%) par rapport à la LFR 2024. Elles se composent en intérêts de la dette intérieure pour 1 181,41 Mds (54,80%) et des intérêts de la dette extérieure pour 974,57 Mds (45,20%). La hausse des intérêts de la dette intérieure est due essentiellement aux remboursements des échéances des obligations du trésor émises en 2023.

b) Dépenses de personnel

Elles se chiffrent à 10 710,81 Mds, soit une augmentation de 1 270,50 Mds par rapport à la LFR 2024. Elles représentent 39,34% des dépenses courantes et 34,02% des recettes fiscales du budget 2025.

L'augmentation des dépenses de personnel en 2025 est imputable essentiellement à :

- l'effet en année pleine de la revalorisation salariale des fonctionnaires de 30% effectuées en 2024 ;
- la provision pour l'augmentation de 5% du salaire des fonctionnaires pour porter la hausse à 35% conformément aux dispositions du protocole d'accord conclu entre le mouvement syndical et le Gouvernement ;
- la prise en compte en année pleine de la rémunération des 10 000 fonctionnaires communautaires du secteur éducatif ;

- la provision pour la prise en compte de la rémunération des nouveaux fonctionnaires recrutés par concours en 2024 ;
- la prise en compte du paiement des 18% de la part de l'État pour les cotisations sociales des fonctionnaires ;
- la prise en charge des enseignants chercheurs recrutés en faveur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- la provision pour le paiement des arriérés de salaire des enseignants communautaires ;
- la provision pour l'avancement de deux échelons en faveur des fonctionnaires de l'État

c) **Dépenses de biens et services**

Les dépenses de biens et services du PLFI 2025 se chiffrent à 5 463,10 Mds, soit une augmentation de 1 156,23 Mds (+26,85%) et représentent 20,06% des dépenses courantes.

L'augmentation des dépenses de biens et services concerne essentiellement :

- la prise en compte d'une provision pour les activités du chronogramme de la transition ;
- le reclassement de l'achat des produits alimentaires pour le maintien des troupes dans les casernes en dépenses de biens et services ;
- la hausse des crédits alloués aux représentations diplomatiques pour le fonctionnement et les installations des nouveaux ambassadeurs nommés.

d) **Dépenses de transfert**

Les dépenses de transfert sont évaluées à 8 898,01 Mds contre 8 430,11 Mds en LFR 2024, soit une augmentation de 467,90 Mds (+5,55%). Elles représentent 32,68% des dépenses courantes et concernent essentiellement :

- la subvention du prix de l'électricité en faveur des ménages au compte de l'EDG ;
- les pensions civiles et militaires ;
- le remboursement des crédits TVA ;
- le fonctionnement des hôpitaux et des universités ;
- les bourses des étudiants en Guinée et à l'étranger ;
- la sécurisation des frontières ;
- le fonctionnement des institutions républicaines ;
- le recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH-4) ;
- la provision pour les contributions aux institutions et organisations internationales.

II. **Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement du budget général se chiffrent à 15 027,03 Mds contre 13 590,28 Mds en LFR 2024, soit une hausse de 1 436,75 Mds (+10,57%). Elles représentent 35,56% du total des dépenses du budget général.

Elles concernent les projets et programmes pour 13 228,48 Mds contre 12 039,73 Mds en LFR 2024, soit une hausse de 9,87%. Les projets du PLF 2025 sont financés à 46,90% par les ressources intérieures et 53,10% par les ressources extérieures.

Quant aux dépenses d'investissement hors projets, elles sont prévues à hauteur de 1 798,55 Mds, soit un accroissement de 15,99% par rapport à la LFR 2024. Elles portent sur le Fonds d'Entretien Routier (FER) pour 689,82Mds, les prises de participation de l'État pour 280,75 Mds et les acquisitions en faveur des ministères et institutions pour 827,98 Mds.

B. Budgets d'Affectation Spéciale (BAS)

Les dépenses des budgets d'affectation spéciale se chiffrent à 1 214,15 Mds, contre 1 375,86 Mds en LFR 2024, soit une baisse de 161,71 Mds (-11,75 %). Elles concernent :

- le Fonds National de Développement Local (FNDL) pour 549,51 Mds, soit une hausse de +12,06% ;
- le Fonds d'Investissement Minier (FIM) pour 183,17 Mds (+12,06%) ;
- le Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODECCON) pour 443,47 Mds (+29,82%) ;
- le Fonds Commun de l'Éducation (FCE) pour 38 Mds (-90,01%).

Solde budgétaire et financement

Le solde budgétaire résultant des projections du PLFI 2025 se chiffre à -8 292,94 Mds (-3,13% du PIB). Ce déficit est entièrement couvert par le financement net d'un montant de 8 292,94 Mds, résultant de la contraction entre les ressources et les charges de financement conformément au tableau ci-dessous :

Ressources de financement	22 650,85
Emprunts intérieurs	14 585,81
Emprunts extérieurs	7 562,03
Ressources du prêt SOGES et SOGEKA	503,01
Charges de financement	14 357,91
Remboursement du capital des emprunts intérieurs	11 786,72
Remboursement du capital des emprunts extérieurs	1 696,18
Cautions de garantie	875,01
SOLDE NET	8 292,94

Honorables conseillers nationaux,

Il faut souligner que les recommandations formulées par le CNT lors des sessions budgétaires portent sur des dysfonctionnements majeurs à corriger d'une part et d'autre part sur la nécessité d'améliorer, de qualifier davantage ou d'innover dans la gestion et la gouvernance des services de l'état pour répondre aux aspirations légitimes des populations que nous représentons. C'est pourquoi l'évaluation du niveau de prise en compte de ces recommandations s'est imposée comme un point d'attention majeur dans le processus d'examen budgétaire au sein de la Commission de fond.

Ainsi, après avoir passé au peigne fin le niveau de prise en compte et d'exécution des recommandations formulées par le CNT pour le volet dépenses en 2024 (**LFI, LFR et DOB**), la situation se présente comme suit :

Sur un total de **57** recommandations, **16** ont été effectivement prises en compte (28%), **20** partiellement prises en compte (35%) et **21** n'ont pas été prises en compte (37%).

TABLEAU SUIVI DES RECOMMANDATIONS

N°	Recommandations Volet Dépenses (LFI LFR et DOB 2024)	Niveau d'exécution	Observation
1	Organiser un forum de la diaspora pour identifier et évaluer les possibilités de financements de l'économie guinéenne	non prise en compte	
2	Prendre toutes les dispositions utiles pour accélérer les procédures administratives et financières ; procéder à une évaluation juste des indemnités ; rendre transparent l'ensemble du processus d'indemnisation.	partiellement prise en compte	
3	Procéder à l'apurement total de la dette intérieure	partiellement prise en compte	
4	Accompagner la SEG dans le but de faciliter aux populations l'accès à l'eau potable dans les villes et les villages	non prise en compte	
5	Prendre en compte l'achèvement des infrastructures inachevées des fêtes tournantes	non prise en compte	
6	Renforcer et accélérer la construction des routes préfectorales, surtout dans les zones à fort potentiel agricole et dans les localités où la question de désenclavement se pose avec acuité.	partiellement prise en compte	
7	Améliorer conséquemment dans les prochaines lois de finances la dotation du secteur de la santé qui est à 5,8% contre une moyenne de 12% dans la sous-région et 15% de l'OMS)	partiellement prise en compte	
8	S'agissant des dépenses communes au titre des réserves constituées dans le cadre du plan de riposte post-incendie du dépôt central des hydrocarbures : veiller à la gestion efficace et efficiente de toutes les ressources mobilisées ; prévoir une dotation budgétaire suffisante à la Protection Civile et l'ANGUCH ; constituer un stock de sécurité suffisant en hydrocarbures pour les forces de défense et de sécurité ; envisager un nouveau programme d'aménagement de Kaloum tenant compte des effets de la catastrophe ;accélérer le projet de construction des dépôts de Mandiana et de Forécariah ; reconstruire et équiper dans les meilleurs délais le laboratoire national de la géologie; soutenir financièrement l'EDG pour faire face aux effets de l'incendie.	partiellement prise en compte	
9	Appliquer la réglementation relative à la construction des habitations le long des rails pour prévenir les accidents de train.	non prise en compte	
10	Rehausser la dotation budgétaire consacré à la recherche scientifique du MESRI	non prise en compte	
11	Faire de la finalisation des villages artisanaux une priorité étant donné qu'ils sont déjà budgétisés	partiellement prise en compte	
12	Rehausser suffisamment la dotation du FODAC et envisager la création d'un fonds pour le secteur du Cinéma	non prise en compte	
13	Rehausser et payer régulièrement à temps le montant alloué au titre 4 relatif aux dépenses de transfert aux hôpitaux nationaux, régionaux, préfectoraux et centres de santé. Redéployer le personnel de santé sur toute l'étendue du territoire national.	partiellement prise en compte	le déploiement du personnel non effectif
14	Rehausser les ressources destinées à l'Institut National de la Jeunesse, de l'Éducation Physique et des Sports (INJEPS) et du FONIJ	prise en compte	
15	Mettre en place un mécanisme de renforcement du management et des capacités institutionnelles des structures de recherches afin d'améliorer le taux de décaissement des projets FINEX d'une part et renforcer les centres et laboratoire de recherche du secteur d'autre part.	partiellement prise en compte	

16	Promouvoir l'éducation environnementale et poursuivre le processus de récupération, de protection et d'aménagement des forêts péri-urbaines. Réhabiliter la loi « FRIA » qui constitue de nos jours une référence pour plusieurs pays	non prise en compte	
17	Réorganiser et restructurer les unités de production du Ministère de la défense qui développent des activités d'intérêt économique et général	non prise en compte	
18	Prendre en charge le personnel civil travaillant à l'usine militaire dans la prévision budgétaire de la LFR 2024 du ministère de la Défense	non prise en compte	
19	Mettre à disposition des moyens financiers conséquents pour la finalisation du projet radiocommunication VHF et HF du MSPC.	non prise en compte	
20	Prévoir une dotation au titre 4 du Ministère des Affaires Étrangères en termes d'assistance et d'intervention d'urgence en faveur des guinéens en difficulté à l'étranger.	prise en compte	
21	Conformément à l'article 10 du décret 122 du 3 mai 2021 prévoir les frais afférents aux différentes sessions de l'Assemblée Générale du Haut Conseil Guinéens à l'Étranger imputable au budget du Ministère des Affaires Étrangères.	non prise en compte	
22	Prendre toutes les dispositions pour élaborer et déposer dans les meilleurs délais les lois de règlement conformément à l'article 60 de la LORF.	partiellement prise en compte	
23	Envisager la mise sous contrat des magistrats à la retraite et la formation des jeunes magistrats pour assurer la relève.	non prise en compte	
24	Rétrocéder dans les meilleurs délais les ressources destinées aux collectivités locales avant la soumission du projet de loi de finances initiale 2025. Veiller au déploiement rapide de receveurs communaux manquants	partiellement prise en compte	
25	Prendre toutes les dispositions utiles pour le paiement des bourses destinées aux étudiants guinéens à l'étranger.	partiellement prise en compte	
26	Améliorer significativement le taux d'exécution dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement.	partiellement prise en compte	
27	Accélérer le traitement des lettres de paiement tout en veillant au respect strict de l'article 36 du Statut de la BCRG et l'article 36 du Règlement Général sur la Gestion Budgétaire et la Comptabilité Publique.	prise en compte	
28	Prendre les dispositions pour ne pas excéder le taux de 35% suivant les critères de convergence de la CEDEAO concernant la proportion des dépenses de personnel rapportée aux recettes fiscales de 34,5%. afin de privilégier les dépenses d'investissement	prise en compte	
29	Renégocier les contrats de location et la mise en valeur du site directionnel de Koloma destiné à la construction des bâtiments administratifs.	prise en compte	
30	S'agissant de la loi de règlement, veillé au respect strict des articles 52 et 53 de la Loi Organique Relative aux lois de finances.	partiellement prise en compte	
31	Envisager la construction d'une imprimerie nationale.	prise en compte	
32	Allouer 20% des ressources du Titre 3 des départements ministériels à leurs services déconcentrés.	prise en compte	
33	S'agissant de l'ACGP : Circonscrire l'intervention de l'ACGP dans la phase de liquidation ; Rendre concomitant l'approbation des contrats de travaux et ceux des missions de contrôle et de supervision Mettre en place un mécanisme permettant à l'ACGP de disposer facilement des budgets de contrôle et de supervision ; Circonscrire l'intervention de l'ACGP que sur « les grands projets » ; Rédiger les textes d'application de la loi L/2018/027/AN du 05 Juillet 2018 fixant les règles de gouvernance des projets publics en République de Guinée.	prise en compte	

34	Optimiser les procédures de passation de marché publics à travers la réduction des délais, la revue à la hausse des seuils, la formation des Personnes Responsables des Marchés Publics (PRMP) et la digitalisation du processus.	prise en compte	
35	Accélérer l'archivage numérique des documents pour la digitalisation des services publics	partiellement prise en compte	
36	Prévoir dans le projet de loi de finances initiale 2025 une allocation budgétaire suffisante destinée au recrutement de 10 auditeurs et de 9 Conseillers référendaires pour le contrôle de gestion ainsi que le personnel d'appui (Cour des comptes)	prise en compte	
37	Instaurer une prime d'encouragement en faveur des Eco gardes forestiers	non prise en compte	
38	Un traitement diligent pour l'achèvement et l'équipement de l'abattoir de Kagbélen avant la fin de l'année 2024	prise en compte	
39	Veiller à l'exécution diligente du titre 4 ainsi que les autres titres des départements tutelles des EPA conformément à l'article 60de loi L/2017/056/AN du 8 décembre 2017	prise en compte	
40	Mettre en place une commission interministérielle en vue de trouver une solution rapide aux difficultés liées à la desserte en électricité.	partiellement prise en compte	
41	Rehausser le budget du Ministère en charge de l'enseignement technique en vue d'équiper les laboratoires, les ateliers et de les doter en matière d'œuvre.	non prise en compte	
42	Allouer un montant de 1 Md GNF au titre 4 du Ministère de la jeunesse en faveur du CNJ.	prise en compte	
43	Prendre les dispositions nécessaires pour procéder au paiement de la contribution patronale de 18% à moyen terme afin de garantir la protection sociale des travailleurs de l'Etat	prise en compte	
44	Prendre des dispositions urgentes en vue de rénover les locaux et augmenter le nombre de chambres froides au niveau de la morgue de l'hôpital Ignace Deen d'ici la fin de l'année 2024.	non prise en compte	
45	Revoir la convention de privatisation de la SOGUIPECHE, sous l'appellation CIPECO, en raison de son incapacité à rendre ce complexe opérationnel à ce jour	non prise en compte	
46	Prendre les dispositions nécessaires pour favoriser l'autosuffisance dans les secteurs de l'énergie et de l'eau	partiellement prise en compte	
47	Poursuivre la viabilisation des zones industrielles	non prise en compte	
48	Procéder à la création d'une banque agricole et de l'habitat	non prise en compte	
49	Construire des écoles post-primaires pour des personnes vivant avec un handicap à Conakry et à l'intérieur du pays ainsi que des infrastructures sportives adaptées à leur état	non prise en compte	
50	Baisser le taux directeur de la BCRG afin de permettre aux banques de financer le secteur privé à des taux raisonnables	non prise en compte	
51	Envisager la construction d'un centre de conférence internationale	non prise en compte	
52	Doter les îles de Loos d'infrastructures de base	prise en compte	
53	Construire des marchés de produits agricoles, des entrepôts, des magasins de stockage et des chambres froides en nombre suffisant pour assurer l'écoulement et la conservation des produits du secteur primaire	partiellement prise en compte	
54	Poursuivre la construction des logements des préfets et gouverneurs ainsi que la rénovation des villas syli	partiellement prise en compte	

55	Achever ou entreprendre la construction des infrastructures sanitaires, sportives, éducatives, culturelles, hôtelières et touristiques	partiellement prise en compte	
56	Accroître le budget du fonds de l'entrepreneuriat féminin pour favoriser l'auto-emploi et de lutter contre la pauvreté dans notre pays	prise en compte	
57	Viabiliser et/ou réhabiliter les sites touristiques.	partiellement prise en compte	

Honorables conseillers nationaux,

L'examen du volet Dépenses du PLFI 2025 a suscité d'importantes préoccupations et interrogations aussi bien sur les prévisions que sur leur exécution notamment :

- ✓ le faible taux de paiement des dépenses et les nouveaux projets d'investissement inscrits au titre de l'exercice 2025 ;
- ✓ les remboursements de crédits TVA et la déconcentration budgétaire ;
- ✓ Les dépenses liées au chronogramme de la Transition pour le retour à l'ordre constitutionnel ;
- ✓ les conditions de vie et de travail des administrateurs territoriaux ;
- ✓ le niveau d'apurement de la dette intérieure et extérieure et le niveau d'exécution des projets FINEX par bailleur ;
- ✓ l'acquisition des bus pour le transport ;
- ✓ la hausse et la baisse de certaines lignes budgétaires ;
- ✓ les partenariats stratégiques dans le cadre du financement BOT et le financement du secteur privé à travers les fonds de garantie ;
- ✓ les prises de participations réalisées par l'État en 2024 et celles prévues en 2025 ;
- ✓ les dispositions prises en termes d'assistances pour les personnes vivant avec handicap ;
- ✓ le niveau d'exécution des recommandations du CNT ;
- ✓ les infrastructures agricoles, pistes rurales et intrants agricoles ;
- ✓ l'équipement de l'abattoir de Kagbelén ;
- ✓ la redynamisation de la SOGUIPAH, de la filière anacarde et la relance de la Société cotonnière ;
- ✓ la sécurité alimentaire, la transformation locale, la gouvernance et le financement agricole ;
- ✓ les conflits récurrents entre éleveurs et agriculteurs et la résilience face aux changements climatiques ;
- ✓ la situation des organismes suivants : l'ANAFIC, l'ANIES, le FODA, le FODAC et l'ANGUSH ;
- ✓ la construction et la réhabilitation des infrastructures routières et l'achèvement des infrastructures des fêtes tournantes ;
- ✓ la rétrocession des ressources issues de la TUV et la CFU destinées aux collectivités ;
- ✓ la délivrance des agréments aux ONG et Associations ;
- ✓ la production du rapport sur le Projet de Loi de Règlement et le compte rendu budgétaire ;
- ✓ le coût élevé des frais de loyer de siège de certains départements ministériels et institutions ;

Honorables conseillers nationaux

Il est à noter de manière particulière que les travaux sur le volet dépenses ont été largement nourris par les réalités que les Conseillers nationaux ont récemment vécu lors de la mission de vulgarisation de l'Avant-Projet de Nouvelle Constitution. A travers cette mission, les Conseillers Nationaux ont été interpellés par les populations sur des réalités criardes à travers le pays. Les préoccupations notées dans le cadre de cette tournée doublées de celles relevées à l'aune des travaux en commission, commissions conjointes et inter commissions ont conduit à la formulation de nombreuses recommandations. Plus d'une quarantaine de recommandations ont été difficilement retenue soit le double de celles formulées l'année dernière après moult tractations et arbitrages ainsi qu'il suit :

1. Du manque d'enseignants et de salles de classe dans certaines localités du pays

Lors des travaux en commission et en inter commissions, il a été révélé que de nombreuses localités, notamment des sous-préfectures, souffrent d'un manque criant d'enseignants, de personnels enseignants et soignants et de salles de classe. Ce déficit affecte particulièrement l'accès à l'éducation secondaire, puisque de nombreuses sous-préfectures ne disposent pas de lycée.

Face à cette situation préoccupante, le Conseil National de la Transition (CNT) rappelle qu'aucun projet de développement durable ne peut prospérer sans un système éducatif solide et inclusif. Il est donc impératif de combler ces lacunes structurelles pour garantir l'accès à une éducation de qualité sur l'ensemble du territoire national.

Les charges de personnel dans le projet de la LFI 2025 s'élèvent à 32,74% des recettes fiscales, ce qui est inférieur aux 35% fixés par les critères de convergence de la CEDEAO. Cela laisse une marge de 695 milliards pour les charges salariales, permettant ainsi un recrutement sans dépasser ces seuils. Le CNT salue le gouvernement pour le recrutement récemment effectué et insiste sur la nécessité d'un nouveau recrutement rapide. L'éducation et la santé doivent être considérées comme des priorités immédiates. Il est également urgent de régulariser la situation des contractuels, en particulier dans les zones où le besoin est le plus pressant.

2. De l'accompagnement de l'ANGUCH

Lors des travaux en commission conjointe avec le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, des difficultés majeures ont été relevées concernant l'Agence Nationale de Gestion des Catastrophes Humanitaires (ANGUCH) dans l'exécution de son budget. Pour l'exercice 2024, cette agence n'a pas pu effectuer de décaissement de sa subvention budgétaire, limitant ainsi sa capacité à répondre efficacement aux urgences.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'ANGUCH est régulièrement sollicitée aussi bien à Conakry que dans les localités éloignées et dans des circonstances d'extrême urgence. L'absence de moyens de déplacement adéquats accentue davantage les difficultés opérationnelles de cette agence.

Le CNT invite le gouvernement à :

- ✓ Privilégier l'ANGUCH dans la chaîne des dépenses communes, conformément à l'article 22 de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LORF), afin de répondre à ses besoins urgents et imprévisibles liés aux catastrophes ;

- ✓ Doter l'agence d'un Conseil d'Administration, sans lequel l'exécution budgétaire et la prise de décisions stratégiques restent difficiles.

Par ailleurs, de commun accord avec le ministère du Budget, le CNT a procédé aux amendements suivants pour renforcer les capacités de l'agence :

- ✓ Acquisition de 41 motos pour équiper les agents dans les 33 préfectures et 8 régions administratives : 500 millions GNF ;
- ✓ Acquisition de 3 véhicules pour la direction : 2 milliards GNF ;
- ✓ Revue à la hausse du budget de fonctionnement : 2 milliards GNF ;
- ✓ Montant global de l'amendement : 4,5 milliards GNF.

Ces mesures visent à garantir un fonctionnement optimal de l'ANGUCH pour qu'elle puisse répondre efficacement aux besoins des populations en situation de détresse.

3. Du cadre de gestion des dépenses d'investissement public

Le CNT se réjouit de la signature du décret 0175 du 13 octobre 2024, portant cadre de gestion des dépenses d'investissements publics en Guinée.

En effet, ce décret règle plusieurs préoccupations inopportunes et illégales qui empêchaient les départements sectoriels d'exécuter leur budget avec célérité.

L'intervention de l'ACGP dans la phase comptable, à travers la certification des décomptes sollicitée par le Trésor public, constituait une violation flagrante de l'article 17 du Règlement Général sur la Gestion Budgétaire et Comptable. Cette pratique a été définitivement corrigée par ledit décret.

En plus, l'Agence de Contrôle des Grands Projets intervenait sur presque tous les projets. L'article 28 du décret 0175 définit clairement qu'un projet est qualifié de "grand" si son coût est supérieur à 50 milliards GNF.

Avec cette précision, les départements sectoriels pourront désormais engager les études sur tous les projets n'atteignant pas le seuil de 50 milliards et les soumettre à l'ACGP pour validation.

Le CNT estime que l'application du décret 0175 permettra d'accroître considérablement le niveau d'exécution des dépenses d'investissement.

Aussi, le projet de digitalisation du processus de passation des marchés actuellement en cours est une mesure hautement appréciée par le Parlement. Le CNT invite à en faire une priorité et demande la pérennisation de toutes les mesures susmentionnées

4. De la garantie décennale

Conformément aux orientations de la lettre de cadrage du Premier Ministre concernant le volet Dépenses, le CNT invite l'ensemble des ordonnateurs et Personnes Responsables des Marchés Publics (PRMP) d'intégrer la garantie décennale dans tous les contrats liés aux projets de grandes envergures. Cette disposition vise à garantir la durabilité de ces projets en renforçant leur qualité et leur maintenance.

5. De la santé animale et de l'appui conseil

Pour lutter efficacement contre les maladies animales et favoriser le développement du secteur de l'élevage, le CNT invite le gouvernement à mettre en place une centrale d'achat de produits vétérinaires pour les officines privées.

6. De l'achèvement des infrastructures des fêtes tournantes

Lors de la tournée des Conseillers Nationaux à l'intérieur du pays, la problématique des infrastructures liées aux fêtes d'indépendance tournantes a été fréquemment évoquée. Une grande partie de ces projets demeure inachevée et de nombreux autres se trouvent dans une situation similaire. Le CNT souligne que des investissements significatifs ont été réalisés dans ces initiatives, et ces fonds ne doivent pas rester sans résultat. Il est donc impératif d'effectuer un audit complet des chantiers en souffrance, de situer les responsabilités et de lancer un programme national pour achever ces projets afin de répondre aux attentes des populations.

Il en va de même pour une grande partie des administrateurs territoriaux, notamment les sous-préfets qui, pour la plupart, n'ont ni logement, ni bloc administratif. Dans ces conditions, il est difficile d'instaurer l'autorité de l'État. Même certains préfets se trouvent dans une situation similaire. Cette situation nécessite une attention urgente de la part du gouvernement. Le CNT appelle donc à l'élaboration d'un plan précis pour la construction de ces logements et l'achèvement des infrastructures liées aux fêtes tournantes.

7. De l'acquisition de petits engins agricoles

Au cours des travaux avec le Fonds de Développement Agricole (FODA), il a été noté que ce fonds n'intervient essentiellement que dans l'acquisition de gros équipements agricoles alors que les besoins en équipements légers sont beaucoup plus sollicités par les petits producteurs. Par conséquent, le CNT invite le Ministère à travers le FODA à accorder une attention particulière à l'acquisition de petits engins agricoles. A cet effet, il suggère à l'État d'envisager à moyen terme, la transformation du Fonds en une véritable banque agricole afin de renforcer sa capacité opérationnelle et d'améliorer son efficacité dans le soutien à l'agriculture.

8. De la fourniture des populations en eau potable

Lors de la tournée des Conseillers Nationaux à l'intérieur du Pays, il a été constaté avec préoccupation que de nombreuses écoles, prisons civiles, centres et postes de santé des sous-préfectures manquent d'électricité et d'eau potable, ce qui est à la fois inquiétant et inacceptable. Afin de répondre à ces besoins urgents et de soulager les populations.

Le CNT, en accord avec le Ministère du Budget, a alloué un crédit supplémentaire de 24 Mds au SNAPE dont **15 Mds** pour la construction d'au moins 150 forages et **9 Mds** pour l'acquisition de trois (3) ateliers de forages.

Les Ministères de la Santé, de l'Éducation, de l'Administration du Territoire et de la Justice seront mobilisés pour identifier les localités concernées.

A ce titre, il est aussi important de rappeler que le déficit actuel dépasse 19 000 points d'eau pour l'ensemble du territoire national. Au regard de ce besoin immense et de la nécessité vitale pour les populations d'accéder à l'eau potable, le CNT recommande la réalisation d'au moins **1000** forages par an.

Le CNT invite également le gouvernement à s'engager, dès le premier trimestre 2025, dans une vaste campagne de réparation et de maintenance des forages existants.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins en eau des populations du Grand Conakry, le CNT exhorte le gouvernement à accélérer la mise en œuvre du quatrième projet d'eau, dont le coût est estimé à 540 millions de dollars.

9. Du désenclavement des zones de productions agricoles

Lors de la réunion de travail avec le Ministère de l'Agriculture, il a été constaté un nombre insuffisant de pistes rurales construites en 2024 par la Direction Nationale du Génie Rural (DNGR), seulement 122 km. Le CNT souligne que l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire est impossible sans un réseau routier qui désenclave efficacement les zones de production. Au-delà des pistes, il est également essentiel de construire des ouvrages de franchissement là où le besoin est le plus pressant.

Ainsi, le CNT recommande au Gouvernement d'allouer des ressources suffisantes pour la construction et l'entretien des pistes rurales dans le PLFI 2026. Il en est de même pour les routes préfectorales gérées par le Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics.

De plus, il serait stratégique d'intégrer ces zones de production dans les projets d'électrification rurale afin de favoriser la transformation et la conservation des produits agricoles.

10. De l'apurement de la dette intérieure

Le CNT exprime ses vives inquiétudes concernant le rythme lent de l'apurement de la dette intérieure. Sur une prévision de 500 Mds de GNF dans la LFR 2024, seulement 231 Mds ont été effectivement payés. Il est important de rappeler que le stock audité de la dette intérieure s'élève à 5000 Mds GNF, dont 2000 Mds validés mais toujours impayés.

Par ailleurs, l'audit en question ne couvre que la période 2014-2020, laissant toute la dette contractée depuis 2020 en attente d'un examen préalable, ce qui exclut son paiement actuel.

Le CNT s'interroge sur l'opportunité de confier l'audit à un unique cabinet international, déjà engagé à plein temps en République du Cameroun et ne consacrant qu'un temps limité aux dossiers guinéens. Tout en soutenant l'importance de cet audit, il estime que celui-ci doit être mené avec diligence et efficacité. À cet effet, il recommande d'impliquer l'Ordre des experts-comptables de Guinée pour accélérer le processus et garantir une meilleure prise en charge.

Le CNT souligne également que le paiement de la dette intérieure constitue un levier essentiel pour soutenir le secteur privé et renforcer sa solidité financière auprès des banques commerciales. Il invite le Ministre de l'Économie et des Finances à prendre les mesures nécessaires pour payer les dettes déjà auditées et engager très rapidement un processus d'audit pour les créances restantes.

11. De l'acquisition de bus pour le transport public

Depuis l'exercice 2023, le CNT à travers sa Commission des Affaires Économiques et du Développement Durable, avait recommandé à l'État l'acquisition de **100** bus pour renforcer le transport urbain et interurbain. En 2024, une dotation de **50** bus a été prévue à cet effet. Cependant, **12** mois après et malgré la disponibilité des fonds, aucun bus n'a encore été acquis.

Face à cette situation, le CNT invite le Ministère des Transports à faire preuve de diligence dans l'exécution de ce projet. Il recommande également d'envisager dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé (PPP), un programme ambitieux d'acquisition de matériels roulants pour répondre aux besoins croissants de mobilité des populations.

12. Du contrôle de la qualité des produits

Lors de la séance de travail avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie, il a été constaté une faible dotation en ressources du service en charge du contrôle qualité. Compte tenu de l'importance cruciale de cet organisme dans la préservation de la santé publique et la régulation des produits sur le marché, le CNT invite le gouvernement à prendre des mesures adéquates pour renforcer son accompagnement.

13. De la relance des unités industrielles

Le CNT relève une faible progression dans la relance effective des unités industrielles, principalement en raison de défis tels que l'insuffisance d'électricité, le manque de matières premières de qualité, l'insuffisance de routes d'accès adaptées ou encore de ressources financières.

Face à ces obstacles, il invite le gouvernement, à travers le Ministère de l'Industrie, à intensifier et accélérer les démarches déjà engagées, tout en veillant à leur aboutissement rapide. Une attention particulière doit être portée à la résolution de ces problématiques pour favoriser le développement industriel et soutenir la croissance économique.

14. De la dotation budgétaire des bureaux de stratégie et de développement

Lors des travaux en commission avec les départements sectoriels, les défis rencontrés par les Bureaux de Stratégie et de Développement (BSD) ont été soulignés à plusieurs reprises. Ces structures, véritables centres de réflexion stratégique des départements, jouent un rôle crucial dans la conception et le suivi des politiques publiques.

Le CNT insiste sur la nécessité d'un accompagnement renforcé des BSD à travers des dotations budgétaires substantielles et adaptées à leurs missions. Ce soutien permettra de garantir leur efficacité et leur contribution optimale au développement des secteurs concernés.

15. De la situation de la décharge de la minière

La décharge à ciel ouvert de la minière a été soulignée comme une préoccupation majeure. De nos jours, ce site en raison du niveau de pollution élevé engendré par la fumée, les odeurs nauséabondes et les eaux souillées, pose de véritables problèmes de santé publique et de sécurité.

Le CNT recommande au gouvernement de prendre des mesures fortes pour accélérer la mise en œuvre du projet Baritodé devant aboutir au transfert de cette décharge.

16. De la situation des structures sanitaires

Il ressort du constat général que les structures de santé du Pays souffrent d'une insuffisance de personnels qualifiés, d'équipements adéquats et surtout d'une insalubrité par endroit. Cette situation impacte négativement la qualité des soins offerts par ces structures.

Compte tenu de l'importance du financement du secteur de la santé, le CNT invite le Ministre en charge de la santé à élaborer un rapport diagnostic complet, faisant état du fonctionnement actuel de la situation des infrastructures de ce secteur. Ce rapport devra également inclure une analyse du niveau d'exécution des financements extérieurs en cours d'achèvement dans le département. Une telle évaluation permettra d'avoir une vision précise de la situation et de mettre en place des mesures urgentes et adaptées pour répondre aux défis rencontrés.

Par ailleurs, afin de garantir la continuité des services de santé, il est crucial de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la prise en charge des agents de santé communautaires en service dans certaines sous-préfectures à la fin du projet SWEED2 prévu pour ce mois de décembre 2024 et d'autres projets similaires.

17. De la rénovation et achèvement des stades

Le CNT attire l'attention du gouvernement sur l'urgence de finaliser la rénovation et l'achèvement des stades du 28 septembre et Général Lansana CONTÉ de Nongo selon les standards requis en vue de leur homologation. Il est essentiel que le Pays dispose de stades modernes, non seulement pour promouvoir le sport, mais aussi pour renforcer sa souveraineté nationale. Aussi, il est important pour les athlètes qui défendent les couleurs de la patrie puissent jouer devant leurs supporters.

Compte tenu du coût élevé de ces projets qui ne peut être couvert uniquement par le BND, le CNT invite le Ministre des Finances à envisager des solutions de financement telles que l'émission de titres. Cette option s'avère moins coûteuse pour l'État et permettra aux détenteurs de ces titres de bénéficier d'escomptes auprès des banques primaires.

18. De la réhabilitation et de l'aménagement des plaines et bas-fonds

Lors de la séance de travail avec le Ministère de l'Agriculture, la problématique de la réhabilitation et de l'aménagement des terres cultivables avec maîtrise totale d'eau a été soulevée. Ce sujet est d'une importance capitale pour le développement agricole et nécessite une attention particulière. Certaines zones aménagées restent inexploitées, d'autres sont en cours d'aménagement mais stagnent, tandis que d'importantes plaines n'ont jamais fait l'objet d'aménagement.

Le CNT recommande au gouvernement d'apporter des solutions adaptées à chaque situation et à veiller à ce que toutes les zones aménageables soient pleinement valorisées et préservées dans l'objectif d'assurer une exploitation optimale des ressources agricoles du pays.

19. De la situation des sous-préfets

Lors de leur récente mission à l'intérieur du pays, les conseillers nationaux ont relevé le manque criant de moyens de déplacement pour les sous-préfets. Compte tenu du rôle stratégique et politique majeur qu'ils jouent dans l'administration territoriale, le CNT, en commun accord avec le ministère du Budget, a accordé une enveloppe de 155 Mds GNF destinée à l'acquisition de 365 véhicules pour ces administrateurs. De plus, leur budget de fonctionnement a été triplé, et un projet ambitieux visant à revaloriser leurs primes est en cours.

Ces mesures traduisent la volonté de valoriser et de renforcer les capacités des sous-préfets dans l'accomplissement de leurs missions. Le CNT salue l'implication du gouvernement dans cette dynamique et insiste sur l'importance d'accélérer la mise en œuvre des projets de construction

d'infrastructures administratives d'ici 2028, afin de garantir des conditions de travail dignes et adaptées à ces représentants de l'État.

20. Des conflits entre agriculteurs et éleveurs et de la transhumance

Les conflits opposant agriculteurs et éleveurs demeurent une problématique récurrente en Guinée. Face à cette situation et tenant compte des recommandations des états généraux de l'agriculture et de l'élevage, le CNT invite le Premier Ministre à mettre en place une commission comprenant les Ministres en charge de l'Agriculture, de l'Administration du territoire, des Affaires étrangères, de la Défense, de la Sécurité et des organisations socioprofessionnelles afin d'examiner cette question et de proposer des solutions concrètes dans les meilleurs délais. Cette solution devra prendre en charge la question de la transhumance inter-États en interdisant toute entrée des zébus en attendant l'élaboration des textes d'application du Code Pastoral.

21. Du Fonds de développement social et de l'Indigence

Le fonds de développement social et de l'Indigence, institué par le décret n°051 du 13 mars 2013, a pour vocation d'apporter une assistance aux personnes vulnérables. Au vu de l'importance stratégique de ce dispositif, le CNT, en collaboration avec le ministère du Budget, a alloué une enveloppe de **4 Mds** GNF pour renforcer ses capacités d'intervention. Cette mesure traduit l'engagement des autorités à soutenir les populations les plus démunies et à promouvoir une solidarité nationale.

22. Des ressources halieutiques

Dans le cadre de la sécurité alimentaire et de la diversification des ressources halieutiques, le CNT recommande au ministère de la Pêche de nouer des partenariats en vue de favoriser le développement de la pisciculture. Il est également essentiel de mettre en place une politique d'accompagnement des pisciculteurs sur le plan financier, matériel et de formation afin de renforcer et d'encourager les initiatives existantes dans ce domaine. Cette démarche permettra non seulement de diversifier les sources de production, mais aussi de soutenir les acteurs locaux dans l'amélioration de leur activité.

23. De la redynamisation du Fonds de garantie de prêts aux entreprises locales

Dans le cadre du soutien aux entreprises locales, le CNT invite le gouvernement à faire l'état des lieux du Fonds de garantie de prêts aux entreprises afin de le redynamiser. Cette initiative vise à accompagner les acteurs économiques locaux en leur facilitant l'accès aux prêts bancaires dans le cadre du financement de leurs projets. Cela contribuerait à stimuler l'essor du secteur privé national.

24. Des infrastructures de stockage

Dans le cadre de la politique industrielle, agricole et commerciale, il est impératif de développer des infrastructures de stockage, d'entrepôts et de chambres froides. Les travaux en commissions ont révélé le déficit majeur de ces installations. Le CNT invite donc le gouvernement à travers les partenariats publics-privés à prendre des mesures concrètes pour initier des projets ambitieux afin de combler ce besoin crucial pour le développement économique du pays.

25. Des cantines scolaires

Dans le cadre du soutien aux ménages démunis, le CNT invite le gouvernement à augmenter significativement le nombre de cantines scolaires en allouant une dotation suffisante au département concerné.

26. De la mercuriale des prix

Dans le cadre de la rationalisation des dépenses publiques, le CNT invite le gouvernement à mettre en œuvre la mercuriale des prix. Cette mercuriale servira de référence à tous les ordonnateurs de crédits, permettant ainsi que les acquisitions se fassent en dehors de la centrale d'achat de l'État. Cela favoriserait une plus grande diligence et célérité dans l'exécution des dépenses publiques, tout en garantissant une gestion plus transparente et efficiente des fonds publics.

27. De l'accompagnement des faïtières des organisations paysannes

Le CNT invite le gouvernement à renforcer son soutien aux faïtières des organisations paysannes à travers la Chambre d'Agriculture en mettant en place un appui institutionnel pour favoriser l'accomplissement de leurs missions. Cela permettra de soutenir les producteurs Agro-sylvo-pastoraux et halieutiques afin de promouvoir une Agriculture durable et résiliente prenant en compte les petits producteurs.

28. De la mise en place des Conseils d'Administration (CA)

Le CNT constate avec préoccupation que sa recommandation relative à la mise en place des CA des organismes publics (Sociétés publiques et EPA) demeure sans effet, en violation de la législation en la matière. Ceci va à l'encontre de la refondation et de la rectification institutionnelle prônées par le Prédésigné de la République. Au vu du rôle imminemment important que joue les CA dans le fonctionnement de ces organismes et de la nécessité d'une gouvernance financière vertueuse, le CNT recommande vivement au gouvernement à travers le Premier Ministre de veiller à la mise en place d'ici la fin du premier trimestre 2025 des CA de tous les organismes concernés tels que l'ANAFIC et l'ANGUCH.

29. De l'insuffisance des effectifs de magistrats et Greffiers dans les cours et tribunaux

Au cours des échanges avec les cadres du Ministère de la Justice, le CNT a constaté une insuffisance de magistrats et de greffiers dans les cours et tribunaux du pays. Ce qui entrave le bon fonctionnement de l'appareil judiciaire.

À titre illustratif, selon le Ministère de la Justice, la Guinée dispose d'un ratio de 1 magistrat pour 35 143 habitants alors que la norme est de 1 pour 10 000. Quant aux greffiers la Guinée a seulement 212 greffiers pour 413 magistrats, alors que la norme requiert 2 greffiers par magistrat. À ce faible ratio, il faut ajouter le vieillissement du personnel, les décès et la vague de retraites à venir (75 magistrats et 15 greffiers entre 2025 et 2027).

Le CNT recommande de planifier le recrutement de 711 magistrats et 602 greffiers d'ici 2031 pour combler les déficits actuels, rééquilibrer les effectifs entre les juridictions, renforcer notamment la Cour d'appel de Kankan, qui est actuellement en sous-effectif et poursuivre l'effort d'intégration des femmes, qui représentent seulement 15 % des magistrats et 29 % des greffiers.

30. De la promotion de l'énergie solaire à l'intérieur du pays

Afin de résoudre les défis récurrents liés à l'approvisionnement en carburant et à la dépendance énergétique, le CNT encourage le gouvernement à adopter des solutions durables notamment l'utilisation de l'énergie solaire. En adoptant la solution de l'énergie solaire, le gouvernement réduira non seulement la dépendance aux carburants fossiles, mais il contribuera également à la réduction des coûts à long terme, tout en favorisant le respect de l'environnement. Cette transition énergétique s'inscrit dans un effort global pour rendre les services publics plus durables et résilients, tout en assurant une meilleure accessibilité des populations rurales aux services essentiels.

31. De la construction d'un Centre de Conférences International

L'inexistence d'un Centre de Conférences International oblige l'État à louer des salles dans des hôtels, engendrant des coûts récurrents et exorbitants tout en limitant la capacité de la Guinée à accueillir des événements internationaux d'envergure.

Le CNT recommande à nouveau au Gouvernement l'inscription d'un projet de construction d'un Centre de Conférences International à Conakry, en explorant des partenariats public-privé (PPP) pour garantir une réalisation rapide et efficace. Ce projet stratégique permettra non seulement de réduire ces dépenses à moyen terme, mais également de renforcer le rayonnement diplomatique et économique du pays, tout en stimulant des secteurs clés comme le tourisme d'affaires, l'hôtellerie et les services connexes.

32. Du Secrétariat Général des Affaires Religieuses (SGAR)

Lors des échanges en commission, le CNT a constaté le manque de services déconcentrés du Secrétariat Général des Affaires Religieuses. Il recommande la mise en place de ces services conformément au cadre organique du SGAR ainsi que la construction de son siège.

33. De la recherche scientifique

La recherche est essentielle pour le progrès scientifique et économique d'un pays. Cependant, le financement actuel reste insuffisant pour répondre aux besoins croissants. Le CNT recommande au gouvernement de créer une ligne budgétaire exclusivement dédiée à la recherche et à l'innovation.

34. Du financement de la formation professionnelle continue

L'article 141.1 du Code du travail stipule que le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage incombe à l'État et aux employeurs. Aussi, l'article 141.4 précise que la loi des finances détermine annuellement la participation de l'État, versée au Fonds National pour la Qualification Professionnelle. Le CNT constate une faible observation de cette disposition par le gouvernement. Compte tenu de l'importance de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, il l'invite à s'acquitter de ses obligations envers le Fonds National pour la Qualification Professionnelle.

35. Du statut particulier du corps paramilitaire des conservateurs de la nature

Le CNT constate la non application du Décret D/2011/295/PRG/SGG du 06 Décembre 2011 portant statut particulier du corps paramilitaire des conservateurs de la nature. Par conséquent, il recommande l'application des dispositions dudit décret.

36. Du Fonds de Développement des Arts et de la Culture (FODAC)

Pour soutenir le développement des Arts et de la Culture, l'État a mis en place un mécanisme innovant pour financer le secteur à travers la loi L/ 2019/ 0028/AN du 17 Juin 2019 portant protection de la propriété littéraire et artistique.

Malgré cette législation importante en faveur des auteurs, artistes interprètes et producteurs guinéens, le FODAC censé les financer n'a à ce jour perçu aucun franc sur ses comptes au titre de la copie privée conformément à l'Article 17 et 18 du Décret D/2022/0305/PRG/CNRD/SGG relatif à la protection de la propriété littéraire et artistique.

Il faut souligner que les services de Douanes ont pourtant collecté et versé sur les comptes du BGDA du 06 Mai au 23 décembre 2024, la somme de **4 244 768 721 Mds** au titre de la copie privée.

En raison du rôle crucial que revêt la Culture et de la nécessité de son accompagnement, le CNT recommande au gouvernement à travers le Ministre en charge de la Culture le reversement des montants dus au FODAC conformément à la réglementation en vigueur.

37. De la reconstruction du laboratoire de Géologie

Selon les spécialistes du ministère des Mines, la Guinée perd une part importante de ses ressources dans le cadre de l'exploitation minière, en raison de l'absence de laboratoires capables d'évaluer la qualité des minerais.

Le CNT recommande la reconstruction urgente du laboratoire géologique détruit lors de l'incendie du dépôt d'hydrocarbures et son équipement selon les standards de qualité requise.

38. De la couverture en réseau téléphonique :

Lors de la vulgarisation de l'avant-projet de la nouvelle Constitution, il a été constaté un déficit de couverture téléphonique dans plusieurs localités à l'intérieur du pays. Par conséquent, le CNT recommande au Ministère en charge des Télécommunications de prendre les dispositions nécessaires en collaboration avec les sociétés de téléphonie, pour assurer une couverture téléphonique sur l'ensemble du territoire national.

39. De l'accompagnement des sapeurs-pompiers

Eu égard à la mission vitale dévolue aux sapeurs-pompiers dans la lutte contre les catastrophes, dont entre autres les incendies récurrents en milieu urbain et péri-urbain, le CNT recommande au Gouvernement d'accélérer le projet de construction des casernes de sapeurs-pompiers à Conakry et à l'intérieur du pays ainsi que leurs équipements. En outre, il invite le Ministère en charge de la Sécurité à mettre un accent particulier sur la formation des sapeurs-pompiers.

40. De la loi de programmation militaire

Adoptée depuis 2020 par la 9^e législature, la loi de programmation militaire reste faiblement appliquée, ce qui compromet les objectifs militaires et opérationnels du ministère de la Défense dans l'accomplissement de sa mission.

Le CNT recommande au gouvernement de prioriser la mise en œuvre de cette loi dans les prévisions budgétaires du Ministère de la Défense.

41. De la rétrocession des ressources mobilisées en faveur des collectivités locales

Attaché au principe de la redistribution équitable des ressources du pays et vu la nécessité d'appuyer le développement au niveau local, les Conseillers nationaux se sont interrogés sur la non rétrocession des ressources affectées à l'ANAFIC destinées au financement des infrastructures des Collectivités locales. A titre d'exemple, il ressort de l'examen du PLFI 2025 que sur 924 Mds encaissés à date par le Trésor public au titre des deux derniers exercices en faveur du Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODECCON) aucun franc n'a été rétrocédé à

l'ANAFIC. Pour ce qui est du Fonds National de Développement Local (FNDL), sur 1 010 Mds Mds encaissés seulement 323 Mds ont été rétrocédés.

Par contre, conformément aux articles 273 et 337 du Code Général des impôts, les recettes collectées au titre de la CFU et la TUV ont été rétrocédée à la grande satisfaction de nos délégations spéciales.

Mais, la rétrocession de seulement 323 Mds sur 1 924 Mds collectés, soit un taux de 16,78%, interpelle le parlement quant à l'intérêt accordé par l'État au développement local. Il est indéniable que, si la rétrocession des ressources mobilisées n'est pas effective comme prévu les législations en vigueur, le transfert de compétences aux Collectivités locales n'aura aucun sens. Il faut rappeler qu'au-delà des rapports d'examen précédents, le Président de notre institution à maintes fois évoqué cette situation. Les exigences à cet effet sont restées vaines. Par conséquent, le CNT interpelle le Premier ministre Chef du Gouvernement sur cet état de fait et sollicite son implication personnelle pour la rétrocession rapide et intégrale desdites ressources aux collectivités locales avant la soumission du projet de loi de finances rectificative 2025.

Budget d' Affectation Spécial		FNDL/ANAFIC	FODECCON	Total
Exercice 2023	Encaissement nets	434 130 535 129	437 417 872 607	871 548 407 736
	paiement	231 520 000 000	0	231 520 000 000
	Solde	202 610 535 129	437 417 872 607	640 028 407 736
Exercice 2024	Encaissement nets	576 235 842 073	486 666 459 479	1 062 902 301 552
	paiement	92 188 836 000		92 188 836 000
	Solde nov 2024	484 047 006 073	486 666 459 479	970 713 465 552
Total Encaissement		1 010 366 377 202	924 084 332 086	1 934 450 709 288
Total Paiement		323 708 836 000	0	323 708 836 000
Total Soldes		686 657 541 202	924 084 332 086	1 610 741 873 288

DGTCP

42. De la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)

Le Conseil National de la Transition (CNT) tient à féliciter la Banque Centrale pour la gestion rigoureuse et prudente de la politique monétaire du pays. Cette gestion a permis une stabilisation remarquable de la monnaie nationale sur ces deux dernières années, marquée par

une appréciation par rapport aux principales devises étrangères. Cette performance reflète les efforts continus de l'institution pour préserver la stabilité macroéconomique dans un contexte international souvent instable.

En outre, il ressort de l'analyse de la politique monétaire en commission finance que la Banque Centrale joue un rôle prépondérant en accompagnant l'État de manière mesurée et efficace dans la levée des financements intérieurs, tout en maintenant une surveillance active et rigoureuse du système bancaire. Cette démarche contribue à renforcer la résilience du secteur financier et à assurer une gestion optimale des ressources publiques et privées.

Il les encourage à poursuivre leurs efforts dans la même direction afin de :

- Consolider davantage la stabilité de la monnaie nationale ;
- Renforcer la supervision des institutions bancaires pour préserver la confiance des acteurs économiques ;
- Soutenir le développement économique en facilitant un accès durable et structuré aux financements ;
- Veiller à ce que les politiques monétaires continuent de répondre aux besoins réels de l'économie nationale tout en respectant les équilibres macroéconomiques.

Le CNT réitère son engagement à accompagner toutes les initiatives visant à pérenniser ces acquis et à promouvoir un environnement économique favorable au développement inclusif et durable de la Guinée.

Honorables Conseillers Nationaux

Pour une budgétisation plus impactante, des amendements ont été apportés au titre 5 de certains départements comme présenté dans le tableau suivant :

CODE	Bénéficiaire	PLF 2025 CIM	Modification CNT	PLF 2025 CNT
1	Présidence de la République	15 000 000 000	10 000 000 000	25 000 000 000
26525	Projet de Rénovation et Équipement des Bâtiments Espaces Extérieurs du Palais du Peuple	15 000 000 000	10 000 000 000	25 000 000 000
6	Garde des Sceaux, Ministère de la Justice et des droits de l'homme	42 975 410 000	19 856 040 000	62 831 450 000
21007	Projet de rénovation des Cours et Tribunaux	22 500 000 000	9 500 000 000	32 000 000 000
21104	Programme de Modernisation des Infrastructures Pénitentiaires	20 475 410 000	10 356 040 000	30 831 450 000
7	Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Étranger	25 000 000 000	15 000 000 000	40 000 000 000
21118	Acquisition de Chancelleries. Résidences et Consulats	25 000 000 000	15 000 000 000	40 000 000 000
10	Ministère du Travail et de la Fonction Publique	50 933 470 000	25 000 000 000	75 933 470 000
26153	Projet de Construction E.N.A (Phase 2)	45 000 000 000	20 000 000 000	65 000 000 000
26392	Projet de Construction des huit (8) agences Régionales de la Caisse Nationale de Prevoyance Sociale	5 933 470 000	5 000 000 000	10 933 470 000
12	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime		34 500 000 000	34 500 000 000
	Projet d'Aménagement des Débarcadères de Dabondy, Temenetaye, Coleya et Dixinn	-	34 500 000 000	34 500 000 000
14	Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics	475 573 000 000	134 243 960 000	609 816 960 000
21021	Projet de Construction/Réhabilitation Route Préfectorale Communautaire	60 000 000 000	10 000 000 000	70 000 000 000
26329	Projet de construction de sept (7) ponts aux pk16+337, 23+110, 60+207, 64+810, 78+570, 88+516, 96+330 sur la rn1 Beyla-N'Zérékoré	3 000 000 000	7 500 000 000	10 500 000 000
26360	Travaux de Projet de Construction et de bitumage de 12.6 km de voiries Urbaines dans la ville de Beyla	25 065 000 000	10 000 000 000	35 065 000 000

26362	Travaux de Projet de Construction et de Réhabilitation de la Voiries Urbaine de la Ville de Lola (12.5 km) Lot2	27 000 000 000	4 000 000 000	31 000 000 000
26497	Travaux de Projet de Construction et Bitumage de 12;33 km de Voiries Urbaines dans la Ville de Kérouané	35 000 000 000	10 000 000 000	45 000 000 000
26498	Travaux de Projet de Construction et Bitumage de 8;10 km de Voies Urbaines dans la Ville de Dabola	25 000 000 000	6 000 000 000	31 000 000 000
26500	Travaux de Projet de Construction et Bitumage de Voies Urbaines dans les 3 Villes : Kindia (8;5 km); Gaoual (10 km) et Koundara (8;30 km)	50 000 000 000	10 000 000 000	60 000 000 000
26511	Projet de Réhabilitation et Bitumage des Voiries de Dubréka (15km)	35 000 000 000	15 000 000 000	50 000 000 000
26539	Projet de Construction et bitumage de voies urbaines dans les 4 villes : Tougué (15;77 km); Léloumal (9;50 km) et Koubia (9;30 km) et Mali (17;10 km)	60 000 000 000	10 000 000 000	70 000 000 000
26557	Travaux d'aménagement en béton armé d'une route de 12Km d'une largeur de 6 m à Wonkifong; Commune de Coyah	20 000 000 000	10 000 000 000	30 000 000 000
26574	Travaux de reconstruction de la route communautaire du carrefour Bomboli-Botobofele à Dalaba	22 000 000 000	1 000 000 000	23 000 000 000
26626	Projet de Construction et Bitumage de 5,300km de route à khorira (Soumba)	17 508 000 000	5 000 000 000	22 508 000 000
26628	Travaux de construction d'une voie d'accès de 4 km en Beton arme de Hermakonon (Bonfi)	16 000 000 000	5 000 000 000	21 000 000 000
26629	Travaux de reprise partielle de la route KAGBELEN - TANENE - longue de 62 Km	80 000 000 000	15 000 000 000	95 000 000 000
	Travaux D'urgence de Construction d'un dalot de 2(3X2)et la reconstruction de la Section de Route Effrondrée sur la Caverne de Souley Apparue au Pk 2+100 sur la RN5 à Labé	-	15 743 960 000	15 743 960 000
15	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	30 565 000 000	15 000 000 000	45 565 000 000
26615	Travaux d'aménagement et de mise à niveau des boulevards et avenues de la Commune de Kaloum Conakry	30 565 000 000	15 000 000 000	45 565 000 000
20	Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation	64 737 200 000	31 000 000 000	95 737 200 000
21033	Réhabilitation & Equip. salles classe Elémentaires/IRE-Tout Territ Guineen	4 737 200 000	3 000 000 000	7 737 200 000
21036	Réhabilitation Salles de Classes du Secondaire-Tout Territ Guinéen	60 000 000 000	3 000 000 000	63 000 000 000
	Projet de construction de deux (2) lycées de type Barry Diawadou a Tounfily (Boffa) et a Dalaba	-	25 000 000 000	25 000 000 000
22	Ministère de l'Information et de la Communication	7 299 000 000	12 000 000 000	19 299 000 000
26478	Création de la chaine de télévision thématique	7 299 000 000	12 000 000 000	19 299 000 000
23	Ministère de la Jeunesse et des Sports	34 300 430 000	15 000 000 000	49 300 430 000
21059	Aménagement Espace Multisports et Multidisciplinaires	34 300 430 000	15 000 000 000	49 300 430 000
28	Secrétariat Général du Gouvernement	10 350 840 000	8 000 000 000	18 350 840 000
26632	Projet de construction et équipement du Secrétariat Général du Gouvernement	10 350 840 000	8 000 000 000	18 350 840 000
30	Secretariat General des Affaires Religieuses	40 585 870 000	20 000 000 000	60 585 870 000
21041	Projet de Construction Mosquées de l'Interieur-Tout Territ Guinéen	40 585 870 000	20 000 000 000	60 585 870 000
34	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation		2 400 000 000	2 400 000 000
21138	Programme du Centre d'Excellence Mines et Société	-	2 400 000 000	2 400 000 000
36	Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures	54 250 000 000	30 500 000 000	84 750 000 000
26102	Projet Energie Guinée / Donkéa	15 000 000 000	10 000 000 000	25 000 000 000
26593	Projet d'Appui à l'amélioration de l'accès à l'énergie propre dans les communautés hors réseau	3 250 000 000	3 000 000 000	6 250 000 000
26595	Projet de réhabilitation et extension du réseau d'éclairage public de la Guinée	17 500 000 000	10 000 000 000	27 500 000 000
26636	Projet d'électrification des localités de Dubréka, Boké et Boffa en MT/BT	18 500 000 000	7 500 000 000	26 000 000 000
46	Secretariat General A La Presidence Charge Des Services Speciaux, De La Lutte Contre La Drogue Le Crime Organise	15 000 000 000	10 000 000 000	25 000 000 000
26380	Projet de Projet de Construction des Infrastructures du Secrétariat Général à la Présidence Chargé des Services Spéciaux de la Lutte contre la Drogue et le Crime organisé	15 000 000 000	10 000 000 000	25 000 000 000
73	Cour des Comptes		2 500 000 000	2 500 000 000
	Projet de Construction du siège de la cour des Comptes	-	2 500 000 000	2 500 000 000
	TOTAL Augmentation	866 570 220 000	385 000 000 000	1 251 570 220 000

Honorables Conseillers Nationaux

Au-delà des amendements susmentionnés, en commun accord avec le Budget, d'autres départements sectoriels ont aussi bénéficié de rallonges budgétaires notamment :

- ✓ le Secrétariat Général des Affaires Religieuses pour **11 Mds** afin de couvrir ses dépenses supplémentaires liées aux pèlerinages ;
- ✓ la Direction Générale du Patrimoine de l'État et des Investissements Privés pour **5 Mds** dans le cadre de la revue des sociétés publiques, similaire à celle récemment réalisée et pour répondre à ses besoins de fonctionnement en tant que régie ;
- ✓ le Ministère de la Santé, **50 Mds** pour équiper les centres de santé à l'intérieur du pays ;
- ✓ le Fonds de développement des Médias (FODEM), **1 Md** pour l'appui aux médias ;
- ✓ la Direction nationale des archives, **0,5 Md** pour son fonctionnement
- ✓ le Centre national de surveillance de la pêche, **2 Mds** pour le renforcement de ces capacités opérationnelles ;
- ✓ le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, **12 Mds** pour couvrir les besoins en carburant et lubrifiants;
- ✓ L'Agence Nationale de Financement de l'Éducation (ANAFE) a bénéficié de **12 Mds** ;
- ✓ le Lycée collège Alpha Yaya Diallo de N'Zérékoré, **2 Mds** pour la réhabilitation ;
- ✓ l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis Confisqués (AGRASC), **1 Md** pour l'acquisition de véhicules ;
- ✓ l'Agence Nationale de Gestion des Urgences et des Catastrophes Humanitaires (ANGUCH), **4,5Mds** pour son fonctionnement et l'acquisition des engins roulants ;
- ✓ le Service National de l'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE), **24 Mds** pour la construction des forages et l'acquisition des ateliers ;
- ✓ le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD), **155 Mds** pour l'acquisition de **365** véhicules destinés aux sous-préfets.

Ces ajustements visent à répondre aux besoins prioritaires de ces départements et à soutenir les projets stratégiques pour le développement économique et social du pays.

Honorables Conseillers Nationaux,

L'analyse globale faite par la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire montre que ce budget est principalement porté dans ses deux volets par :

- ✓ la hausse des recettes minières de 32,04% résultant des mesures de rationalisation en cours dans le secteur minier ;
- ✓ la poursuite des réformes des entreprises publiques conformément à la Loi 056 ;
- ✓ la digitalisation du processus de recouvrement des impôts, taxes et redevances à travers SAFIG2;
- ✓ le dynamisme de l'activité commerciale, impactant positivement les recettes douanières ;
- ✓ l'application de la taxe sur les jeux de hasard ;
- ✓ le recouvrement forcé des Reste À Recouvrer (RAR) ;
- ✓ la hausse des dons de 28,43% ;
- ✓ l'augmentation des dépenses sociales, notamment en faveur des populations les plus vulnérables ;
- ✓ la hausse des dépenses d'investissement de 9 270 Mds en 2020 à 14 328,82 Mds en 2024 soit un taux d'accroissement de 64,69 % ;
- ✓ -la priorisation des services déconcentrés et les administrateurs territoriaux ;

Par ailleurs, la Commission de fond exprime sa satisfaction quant à :

- ✓ l'effort des régies pour accroître le niveau des recettes intérieures, qui ont augmenté de 4331,73 Mds soit 14.09% en seulement une année malgré les déperditions relevées dans le rapport sur volet recettes ;
- ✓ les prévisions de la DGI passent de 7 972,63 Mds en 2020 à 17 291,47 Mds, soit un accroissement de 117% ;
- ✓ les recettes de la DGD passent de 9 411,80 Mds à 13 463,29 Mds, soit une évolution de 43% ;
- ✓ les prévisions de la DGT-CP passent de 1 183,52 à 2 882,79 Mds, soit un accroissement de 143%.
- ✓ l'allocation de crédits budgétaires en faveur des services déconcentrés et les recommandations formulées par le parlement dans ce rapport pour garantir leur exécution diligente à travers une régulation complète des crédits concernés et l'opérationnalisation effective de l'application Sonoya ;
- ✓ le respect des critères de convergence de la CEDEAO, en particulier ceux qui limitent le niveau d'endettement à moins de 70% du PIB, les dépenses de personnel à moins de 35% des recettes fiscales et le concours de la BCRG de 5% de la moyenne des recettes antérieures des 3 dernières années ;
- ✓ -l'effort considérable de la Direction générale des investissements publics et les départements sectoriels dans l'engagement des dépenses d'investissement avec un taux record de 77%.

Honorables Conseillers Nationaux

En la forme, il convient de noter que ce projet de loi de finances initiale 2025 a été déposé conformément aux dispositions des articles 50, 51 et 60 de la Loi Organique Relative aux lois de Finances. Toutefois, le CNT constate que sur 13 annexes obligatoires, seulement 6 ont été fournis ; ce qui n'est pas conforme aux dispositions de l'article 49 de la LORF.

Quant au fond, la progression de 14,09 % du montant du projet de loi de finances initiale 2025 par rapport au scénario de la LFR 2024 est principalement tirée par les effets positifs des réformes engagées sur l'ensemble des secteurs de l'économie.

Dans l'ensemble, le CNT apprécie que le Gouvernement ait engagé 36 actions sur 57 recommandations (63%) sur le volet Dépenses en 2024 (LFI, LFR et DOB).

En outre, les Commissions permanentes préconisent, à travers leurs amendements et recommandations, une continuité de l'amélioration de la qualité des dépenses budgétaires et une meilleure gestion des finances publiques.

A ce titre, le CNT recommande l'application stricte des règles édictées par la loi organique relative aux lois de finances (LORF) et le règlement général sur la gestion budgétaire et la comptabilité publique (RGGBCP) à l'exécution des dépenses publiques et à la production dans les délais légaux des rapports trimestriels sur l'exécution du budget et les lois de règlement conformément aux articles 52, 60 et 77 de la LORF. Il en va de même pour l'application stricte du décret portant cadre de gouvernance des finances publiques.

Honorables Conseillers Nationaux,

Au regard de l'importance que revêt le développement économique et du rôle capital des Ministères en charges des Travaux Publics, de l'Agriculture et de l'Industrie, la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire, sollicite l'engagement solennel des trois Ministres devant cette plénière pour la construction et l'entretien des pistes rurales, pour le désenclavement des grandes zones de production et la relance des unités industrielles.

Honorables Conseillers Nationaux,

Au bénéfice des observations, remarques et recommandations ci-dessus, la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire vous invite à bien vouloir adopter le volet Dépenses du projet de loi de finances initiale 2025.